

JUIN 2026



PETIT MANUEL  
AFNU

---

# RÉFUGIÉS

*Retour sur l'engagement des Nations Unies pour les personnes réfugiées à travers le monde*

---



A F N U  
ASSOCIATION FRANÇAISE  
POUR LES NATIONS UNIES

# SOMMAIRE



<b>Introduction</b>	<b>3</b>
<b>Qu'est-ce qu'un réfugié ?</b>	<b>5</b>
<b>Le HCR : mandat, fonctionnement et action</b>	<b>7</b>
<b>Le rôle particulier de l'UNRWA</b>	<b>12</b>
<b>Conclusion</b>	<b>15</b>

# INTRODUCTION

Selon le rapport sur les tendances mondiales du **Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)**, environ **41,6 millions** de personnes disposent du statut de réfugié ou d'une protection internationale dans le monde. Ce chiffre marque la première baisse du nombre de déplacements forcés à l'échelle mondiale depuis plus de dix ans. Toutefois, le nouveau Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, **Barham Salih**, dénonce des niveaux toujours « inacceptables ». Près de **70%** des réfugiés vivent en exil pendant de longues années, souvent en dessous du seuil de pauvreté, constituant ainsi une population particulièrement vulnérable.



Par ailleurs, les pays à faible revenu accueillent aujourd'hui la majorité des populations réfugiées, créant une **inégalité d'accueil** à l'échelle internationale. Dans ce contexte, la protection et la prise en charge des réfugiés constituent non seulement un impératif humanitaire, mais également un facteur essentiel de **maintien de la paix mondiale**.

C'est en ce sens que le **HCR** œuvre depuis plus de **76 ans** afin de protéger les personnes contraintes de fuir leur pays. Pourtant, face à la multiplication des crises et à l'augmentation des besoins humanitaires, l'agence onusienne est aujourd'hui confrontée à des défis majeurs.

Ainsi, à l'occasion de la **Journée mondiale des réfugiés**, et à l'approche du 75<sup>e</sup> anniversaire de la **Convention relative au statut des réfugiés**, l'AFNU souhaitait revenir sur le rôle et l'investissement des Nations Unies en faveur des réfugiés à travers le monde.



## QU'EST CE QU'UN RÉFUGIÉ ?

Le terme de **réfugié** désigne un statut juridique particulier, accordé à une personne dont la **demande d'asile** a été acceptée. Il convient donc de le distinguer des autres catégories utilisées pour évoquer les personnes déplacées.

### -RÉFUGIÉ :

Toute personne qui « craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays », **Convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugiés.**

### -MIGRANT :

Toute personne qui a résidé dans un pays étranger pendant plus d'une année, quelles que soient les causes, volontaires ou involontaires, du mouvement, et quels que soient les moyens, réguliers ou irréguliers, utilisés pour migrer.

### -APATRIDE :

« Une personne qu'aucun État ne considère comme ressortissant par application de sa législation », **Convention de 1954 relative aux statut des apatrides.**

### -DÉPLACÉ INTERNE :

Personne contrainte de fuir à l'intérieur de son propre pays, notamment en raison de conflits, de violence, de violations des droits humains ou de catastrophes.

## LA PROTECTION JURIDIQUE DES RÉFUGIÉS

Au niveau international, les réfugiés sont protégés par différents instruments juridiques, dont les principaux : la **Déclaration universelle des droits de l'Homme** de 1948, la **Convention de Genève** de 1951 relative au statut des réfugiés, **Protocole de New York** relatif au statut des réfugiés de 1967, le **Pacte international relatif aux droits civils et politiques** et le **Pacte international relatif aux droits économiques sociaux et culturels** de 1966. Ces instruments internationaux sont également complétés par des cadres régionaux.

### FOCUS SUR LA CONVENTION DE GENÈVE DE 1951 :

La **Convention de Genève de 1951** constitue le principal cadre juridique international de protection des réfugiés. Elle est ratifiée par **145 Etats-parties** et définit le statut de réfugié, énonce leurs droits et les obligations des Etats pour assurer leur protection.



L'un des principes fondamentaux consacrés par la Convention est le **principe de non refoulement**, qui indique qu'un réfugié ne doit pas être renvoyé dans un pays où sa vie ou sa liberté sont gravement menacés.

# LE HCR

Le **Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés** (HCR), basé à Genève, est l'agence onusienne chargée de venir en aide aux réfugiés.



## POURQUOI A T IL ÉTÉ CRÉÉ ?

Le HCR a été créé en **décembre 1950** afin d'aider les millions d'Européens ayant fui dans le contexte de la **Seconde Guerre mondiale**. À l'origine, il disposait d'un mandat de trois ans. Par la suite, les crises migratoires et politiques ont conduit à l'élargissement de son mandat et de son champ d'intervention.

## LE MANDAT DU HCR

Le mandat du HCR est défini par son statut, adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1950. Il consiste à assurer la **protection internationale** des réfugiés, ainsi qu'à rechercher des solutions durables à leur déplacement.

À ce titre, le HCR veille à la mise en œuvre et au respect de la **Convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugiés** et de son **Protocole de 1967**.

Initialement créé pour une durée limitée de trois ans, le HCR a vu son mandat régulièrement renouvelé face à la persistance des crises de déplacement. En **2003**, l'Assemblée générale des Nations Unies a décidé de le proroger « **jusqu'à ce que la question des réfugiés soit résolue** ».

Au fil des années, il est ainsi devenu l'organisme central chargé de la protection des réfugiés. Il intervient également auprès de certaines personnes déplacées internes ainsi que des apatrides.



# LE FONCTIONNEMENT DU HCR

Le HCR est placé sous l'autorité de l'**Assemblée générale des Nations Unies** et du **Conseil économique et social (ECOSOC)**. Chaque année, il rend compte de ses activités à travers un rapport annuel présenté à ces deux instances.

Les programmes du HCR sont financés en grande majorité par les **contributions volontaires** des États (environ 85 %), ainsi que par des contributions du **secteur privé** et de **particuliers** (environ 11 %).

## LE HAUT-COMMISSAIRE

Il est responsable de la **direction** et de la **gestion** du HCR, et agit conformément aux orientations de l'Assemblée générale des Nations Unies et de l'ECOSOC.

## LE COMITÉ EXÉCUTIF

Il se réunit une fois par an à Genève afin d'examiner et d'approuver les **programmes** ainsi que le **budget** du HCR. Il formule également des avis consultatifs, notamment sur les questions de protection internationale.

## LE BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL

Il contribue à renforcer l'efficacité et l'intégrité des opérations du HCR en réalisant des **évaluations indépendantes** de ses activités.

Le travail du HCR s'effectue principalement sur le **terrain**, puisque **89 %** de ses employés œuvrent en dehors du siège. L'organisation dispose ainsi de bureaux régionaux et nationaux afin de mettre en œuvre son action.

Les activités du HCR s'articulent autour de trois axes principaux :

## RÉPONDRE AUX SITUATIONS D'URGENCE :

Face à l'urgence des situations vécues par les personnes contraintes de fuir, le HCR veille à ce qu'elles puissent trouver refuge dans un **lieu sûr** et bénéficier d'une assistance, notamment en matière de nourriture, d'eau potable et de soins de santé. Le HCR leur fournit également des **documents d'identité** afin de garantir leur protection et l'accès à leurs droits.

## DÉFENDRE LES DROITS HUMAINS :

Le HCR œuvre à la **protection** et à la **promotion** des droits fondamentaux des réfugiés dans les pays d'accueil. Il collabore avec les gouvernements afin de renforcer les cadres juridiques et les systèmes nationaux de protection, tout en favorisant **l'inclusion** et **l'intégration** durable des réfugiés au sein des pays d'accueil.

## CONSTRUIRE UN MEILLEUR AVENIR :

Le HCR œuvre à la mise en place de **solutions de long terme** pour les réfugiés, notamment en favorisant leur accès à **l'éducation** et à **l'emploi**. L'organisation s'efforce de créer les conditions permettant un **retour volontaire** dans le pays d'origine. Lorsque cela n'est pas possible, elle accompagne les réfugiés dans leur intégration au sein du pays d'accueil ou dans leur réinstallation dans un pays tiers.

# LA HCR EN CHIFFRES

**41,6  
MILLIONS**

Nombre de réfugiés à travers le monde

**72 H**

Temps nécessaire au HCR afin de mobiliser du matériel pour 1 million de personnes et de déployer son personnel

**89 %**

Pourcentage des employés du HCR présents sur le terrain

**2,4  
MILLIONS**

Nombre de personnes qui auront besoin d'être réinstallées dans un pays tiers en 2027 selon le HCR

**136  
MILLIONS**

Nombre de personnes qui devraient être déplacées de force ou apatrides en 2026 selon les estimations du HCR

**128**

Nombre de pays dans lesquels œuvre le HCR

# L'UNRWA

L'UNRWA désigne l'**Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient**. Il s'agit d'une agence onusienne distincte du HCR, chargée de l'assistance et de la protection des réfugiés palestiniens.



## POURQUOI L'UNRWA A ÉTÉ CRÉÉ ?

L'agence a été créée en **décembre 1949** à la suite de la guerre israélo-arabe de **1948**, qui a entraîné l'exode de centaines de milliers de Palestiniens vers les pays arabes voisins. L'UNRWA est ainsi née pour venir en aide aux **réfugiés palestiniens** et leur apporter une assistance dans l'attente d'une solution politique.

## LE MANDAT DE L'UNRWA

Contrairement au HCR, qui dispose d'un mandat universel, celui de l'UNRWA est limité à une population définie : les **réfugiés palestiniens** et leurs descendants, et doit être renouvelé tous les trois ans. Le rôle de l'UNRWA consiste à fournir assistance, protection et services essentiels aux réfugiés palestiniens.

# LES ACTIONS DE L'UNRWA

L'UNRWA est chargée de fournir une **assistance humanitaire** et une **protection** aux réfugiés palestiniens enregistrés dans sa zone d'opérations, ainsi que de contribuer à leur développement humain.

Ses actions s'articulent autour des principaux domaines suivants :

**Protection** L'UNRWA s'efforce de garantir le respect des droits fondamentaux des réfugiés palestiniens.

**Éducation** L'UNRWA gère un réseau d'écoles afin de fournir une éducation de base gratuite à plus de 500 000 enfants réfugiés palestiniens.

**Santé** L'UNRWA assure l'accès à des soins de santé primaires pour les réfugiés.

**Aide sociale** L'UNRWA apporte une assistance aux familles les plus vulnérables, notamment sous forme d'aide alimentaire et d'aide financière complémentaire.

**Aménagement et amélioration des camps** Face à la surpopulation des camps, l'UNRWA met en œuvre depuis 2007 un programme d'amélioration des infrastructures et des conditions de vie.

**Microfinance** L'UNRWA propose des prêts et des services financiers afin de soutenir la création et le maintien d'emplois, de réduire la pauvreté et de renforcer l'autonomie financière.

**Assistance d'urgence** L'UNRWA développe des programmes d'aide d'urgence en réponse aux crises survenant dans sa zone d'intervention.

Cependant, l'UNRWA est contrainte d'opérer dans un environnement particulièrement complexe et **dégradé**, notamment depuis les attaques du 7 octobre 2023 et la guerre qui a suivi. L'agence fait face à des accusations politiques et à des controverses récurrentes, alors que dans le même temps, elle évolue dans un contexte de **crise humanitaire majeure**, marqué par la destruction d'infrastructures civiles et de nombreux locaux de l'UNRWA, ainsi que par des déplacements massifs de population.

Ses **finances** sont également fortement fragilisées par la suspension ou la réduction de contributions de plusieurs États donateurs, ce qui limite sa capacité à répondre à l'ampleur des besoins sur le terrain. Dans ce contexte, l'agence fait face à des défis sans précédent pour assurer la continuité de ses opérations essentielles auprès des réfugiés palestiniens.

## L'UNRWA EN CHIFFRE

**6,82 MILLIONS**

Nombre réfugiés enregistrés et couverts par un mandat de protection de l'UNRWA

**2,46 MILLIONS**

Nombre de patients pris en charge grâce aux services de santé de l'UNRWA

**545 000**

Nombre d'élèves inscrits dans le programme éducatif de l'UNRWA

**222 MILLIONS DE \$**

Déficit de l'UNRWA au début de l'année 2026

# CONCLUSION

Si le nombre de personnes déplacées de force dans le monde a diminué pour la première fois depuis plus d'une décennie, la question des réfugiés demeure plus que jamais un **enjeu majeur**. Malgré plus de 76 ans d'engagement des Nations Unies en faveur de leur protection, **41,6 millions** de réfugiés restent aujourd'hui déracinés à travers le monde. Dans un contexte international marqué par l'instabilité et la multiplication des crises, le système onusien d'aide aux réfugiés est confronté à des **défis considérables**.

Les agences des Nations Unies font tout d'abord face à d'importantes difficultés de **financement**. Leurs ressources demeurent en deçà des besoins réels et ont diminué ces dernières années sous l'effet des réductions de l'aide internationale. Par ailleurs, une part croissante des financements est aujourd'hui **affectée** à des situations ou à des thématiques spécifiques, limitant la marge de manœuvre des organisations onusiennes. Le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, **Barham Salih**, souligne ainsi l'importance de disposer de financements flexibles afin de pouvoir répondre efficacement aux urgences et aux besoins émergents.

Par ailleurs, l'une des principales difficultés réside également dans la mise en œuvre de **solutions durables** pour les réfugiés, notamment à travers la réinstallation dans un pays tiers. Les engagements pris par les États en matière de **réinstallation** ont connu un recul ces dernières années, réduisant les possibilités offertes aux personnes les plus vulnérables de reconstruire leur vie dans un nouvel environnement. Alors que la réinstallation constitue l'un des principaux mécanismes de partage des responsabilités à l'échelle internationale, l'essentiel de l'accueil continue de reposer sur les **pays en développement**.



Ainsi, l'action des Nations Unies en faveur des réfugiés se trouve aujourd'hui confrontée à une double pression, à la fois **financière** et **politique**. Dans le même temps, les causes profondes des déplacements forcés — conflits armés, persécutions, violations des droits humains ou encore instabilité politique — demeurent présentes dans de nombreuses régions du monde. La situation de millions de réfugiés reste donc particulièrement préoccupante.

La **Journée mondiale des réfugiés** rappelle l'importance de ne pas oublier ces 41,6 millions de personnes contraints de fuir leur foyer. Elle invite également la communauté internationale à poursuivre ses efforts afin de garantir leur protection et de leur offrir des perspectives d'avenir durables.

Comme le rappelle le nouveau Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, **Barham Salih** : « L'asile et la protection sauvent des vies et ne sont pas négociables, mais nous ne pouvons accepter une situation où des millions de réfugiés resteraient piégés pendant des années, voire des décennies, sans perspective réaliste de reconstruire leur vie ».



**A F N U**  
ASSOCIATION FRANÇAISE  
POUR LES NATIONS UNIES

## SOURCES

- <https://www.unhcr.org/fr/actualites/communiqués-de-presse/avec-7-refugiés-sur-10-déplacés-durablement-le-haut-commissaire>
- <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/presse-et-ressources/decouvrir-et-informer/actualites/situation-de-l-unrwa>
- <https://www.vie-publique.fr/fiches/271192-refugiés-palestiniens-quest-ce-que-lunrwa>
- <https://news.un.org/fr/story/2026/03/1158639>
- <https://www.unhcr.org/fr/en-bref>
- <https://news.un.org/fr/story/2026/06/1158974>
- <https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/convention-relating-status-refugees>
- <https://www.unhcr.org/fr-fr/en-bref/gouvernance-et-supervision>
- <https://news.un.org/fr/story/2026/06/1158996>
- <https://www.unhcr.org/fr-fr/actualites/communiqués-de-presse/barham-salih-appelle-un-changement-d'approche-pour-passer-de-la>
- <https://www.unhcr.org/fr/editions/appel-global-2026#:~:text=Changement par rapport au budget 2025 : -30%&text=En 2026, le HCR prévoit, besoins en cas d'urgence.>